

Le Jeudi 04 Juin 2020, le Conseil Municipal est convoqué pour le Mercredi 10 Juin 2020

## **ORDRE DU JOUR**

- Budget primitif camping 2020
- Budget primitif commune 2020
- Remboursement des frais de personnel camping sur le budget commune
- Programmes investissement budget primitif camping 2020
- Travaux éclairage camping
- Subventions communales 2020
- Examen et vote des taux d'imposition 2020
- Programmes d'investissement budget primitif commune 2020
- Travaux installation marché
- Installation colonnes de tri
- Installation abri bus et point lumineux Gouttechalières
- Adhésion aide technique Conseil Départemental de Loir-et-Cher
- Adhésion Ligue Protection des Oiseaux
- Questions diverses

**Présents** : MM MARSEAULT, LAMBERTOD, PERSEIL, PILLET, SCHMITT, CABO, BOUDIN, DEMOLY, MONTAGNON, DELMEAU, LENOIR, LIMOUSIN, GRELET, GIRARD, CHAMPALOU

**Absents excusés ayant donné procuration** : Néant

**Absents excusés** : Néant

**Secrétaire de Séance** : Denis LIMOUSIN

La séance du Conseil Municipal est dédiée au vote des différents budgets.

Monsieur DUBOIS, Le Percepteur, est présent pour nous faire un état des lieux des finances communales et nous présenter de façon générale le fonctionnement des comptes publics.

### **Informations générales** :

La situation financière de la Commune n'est pas mauvaise mais pas très bonne.

La taille de la collectivité fait que la situation financière peut varier rapidement en fonction de différents paramètres (charges fluctuantes, gros travaux de voirie, gros programmes d'investissement ...)

Si nous avons des programmes d'investissement, il faut les préparer longtemps à l'avance :

Augmenter les impôts avant pour anticiper. De plus, ils ont des outils d'analyse pour savoir comment les financer.

L'idéal étant de planifier.

On observe une amélioration de la situation financière. La situation était délicate en mars 2018 d'où une augmentation de 4 % de l'imposition en 2018 et 2019.

Cependant, il faut faire attention

Indicateurs : CAF B (capacité d'autofinancement brute) : environ 20 % pour Chaumont (doit être au minimum de 15 %)

CAF N (capacité d'autofinancement nette) : elle est de 11,2 % cette année mais ne doit pas être en dessous de 10 %

On a des excédents mais ce n'est pas extraordinaire.

Les différents ratios (ratio d'endettement) sont dans la norme des communes de même strate (500 à 1999 habitants)

Nous avons des frais de personnel assez faible

Il faut bien faire attention à notre CAF nette

Au niveau fiscal nous ne sommes pas très riches. La base sur le foncier bâti est faible (< 10 % de la moyenne en Loir-et-Cher)

**Etude des budgets :**

Camping R A S

Commune :

Les charges de personnel sont peu élevées : 46 % du budget de fonctionnement (< 7 % par rapport aux autres communes)

Fond de roulement : environ 259 € / habitants – Soit un peu moins de 6 mois au fond de roulement : C'est plutôt bien

**D 2020 / 27 – Budget primitif Camping 2020**

Le Maire présente le budget primitif camping 2020 établi par ses soins.

Le document s'équilibre ainsi qu'il suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
INVESTISSEMENT	81 352.37 €	81 352 37 €
FONCTIONNEMENT	163 671.70 €	163 671.70 €
<b>TOTAL</b>	<b>245 024.27 €</b>	<b>245 024.07 €</b>

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le budget primitif Camping 2020.

**D 2020 / 28 – Budget primitif Commune 2020**

Suivant avis émis par la Commission des Finances réunie le 8 juin 2020, le taux des taxes 2019 sera maintenu. La taxe d'habitation étant supprimée, si une augmentation était décidée, elle porterait uniquement sur les taux des taxes foncières bâties et non bâties et ne générerait pas d'importantes recettes sur le budget communal.

Taxe Foncière Bâtie .....21.39

Taxe Foncière Non Bâtie.....62.97

Le produit des taxes inscrit pour le budget primitif 2019 est 331 229.00 Euros

Ensuite, le Maire présente le budget primitif Commune 2019 établi par ses soins. Le document s'équilibre ainsi qu'il suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses d'Investissement	253 435.50 €	Dont RAR	51 017.00 €
Recettes d'Investissement	253 435.50 €	Dont RAR	19 893.00 €

## BALANCE GENERALE

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Fonctionnement	811 404.32	811 404.32
Investissement	253 435.50	253 435.50
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>1 064 839.82</b>	<b>1 064 839.82 €</b>

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décidé d'approuver le budget primitif COMMUNE 2020.

### **D 2020 / 29 – Remboursement des frais de personnel Camping à la Commune année 2020**

Il est proposé le versement des frais de personnel Camping 2020 sur le budget Commune 2020, soit une somme de 50 000 Euros.

#### Dépenses Budget Camping

Article 648.....50 000 Euros

#### Recettes Budget Commune

Article 6419.....50 000 Euros

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

### **D 2020 / 30 – Programme d'investissement Camping 2020**

Lors de la commission des finances du 08 juin 2020 il a été proposé l'inscription des programmes d'investissement suivants :

Budget primitif Camping 2020 de Chaumont sur Loire – Section d'investissement

<b>DEPENSES</b>	
13913 Amortissement subventions	2 800.00
13918 Amortissement subventions	1 250.00
2051 Logiciels informatiques	1 000.00
2131 Bâtiments	34 302.37
2151 Installations complexes	5 000.00
2154 Electricité	17 000.00
2181 Installations générales	5 000.00
2182 Matériel de Transport	10 000.00
2188 Autres Acquisitions	5 000.00
28131 Ajustements amortissements	
<b>28151</b>	
<b>28154</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>81 352.37</b>

<b>RECETTES</b>	
001 Excédent d'Investissement 2019	46 470.74
28 AMORTISSEMENTS	<b>34 881.63</b>
28051	503.00
28121	1 121.18
28131	7 570.28
28151	3 739.67
28154	2 205.62
28181	2 475.88
28182	15 449.00
28183	
28188	1 817.00
<b>TOTAL</b>	<b>81 352.37</b>

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

### **D 2020 / 31 – Travaux éclairage camping municipal**

Le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de réaliser des travaux d'éclairage dans le fond du camping municipal dans le prolongement du réseau existant, en vue de limiter les problèmes de vols par effraction.

Les travaux consistent en la pose de 11 points lumineux LED et la réalisation de tranchées pour le passage des câbles.

Les devis suivants sont présentés :

Entreprise THIBIERGE Electricité.....	9054.13 € HT
Entreprise ROBINET (voirie, réseaux divers) .....	6436.00 € HT
	-----
Montant Total .....	15490.13 € HT
Montant TTC.....	18588.16 € TTC

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la réalisation du programme de travaux d'éclairage du camping municipal
- De retenir les entreprises THIBIERGE et ROBINET pour un montant total de travaux de 15 490.13 € HT
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier
- D'inscrire les crédits nécessaires sur le Budget Primitif CAMPING 2020

Les travaux auront lieu à l'automne après la saison touristique.

### **D 2020 / 32 – Subventions communales 2020**

Suivant proposition de Monsieur le Maire et avis de la Commission des Finances réunie le 8 juin 2020, les subventions communales seront versées à l'identique des années précédentes.

Cependant, les Associations seront réunies individuellement en cours d'année afin de déterminer leurs besoins propres et connaître les projets de chacune. Il est également nécessaire de lister la valorisation qui peut exister (espace, temps de travail, mise à disposition de matériel)

Les sommes suivantes sont inscrites sur le BP COMMUNE 2020

ASSOCIATIONS	MONTANT
PROJET ECOLE	1 260.00 €
Gymnastique Détente Loisirs	153.00 €
UNRPA Ensembles et Solidaires	641.00 €
Association Sportive de Chaumont Sur Loire – Football	1 000.00 €
Renaissance Chaumont Sur Loire	300.00 €
Projet Ecole APE	481.00 €
FNACA	153.00 €
Association des Parents d'Elèves de Chaumont	641.00 €
Cantine Scolaire	
Chaumont sur Loire « Fête la musique »	500.00 €
Association Sportive Scolaire	481.00 €
Chaumont au Fil du Temps	200.00 €
Section Cyclo	153.00 €
Association des Maires de Loir et Cher	23.00 €
Foyer Socio - Educatif Collège ONZAIN	77.00 €
Club Pétanque Chaumontaise	229.00 €
Association des Secrétaires de Mairie	30.00 €
Tour du Loir-et-Cher	127.00 €
Amicale des Donneurs de Sang Onzain	100.00 €
Société de chasse	200.00 €
Chats libres en Loir-et-Cher	300.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 049.00 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **D 2020 / 33 – Taux d'imposition 2020**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les notifications des bases 2020 indiquent un produit attendu 2020 de 204 455,00 Euros ainsi qu'une compensation pour la taxe d'habitation de 146 638 €  
La taxe d'habitation étant supprimée, la Commune n'a plus la possibilité de fixer le taux de cette taxe.  
Considérant que le Conseil Municipal a uniquement la possibilité de majorer les taux de taxes foncières bâties et non bâties,

Considérant que si une augmentation de ces taux ne générerait pas des recettes importantes et les taux actuels élevés par rapport à la strate démographique des communes de même importance,

Vu le contexte social et économique actuel consécutif à la crise sanitaire liée au COVID 19,

Suivant l'avis émis lors de la commission des finances du 8 juin 2020, le Maire propose de maintenir les taux 2019.

	<b>TAUX 2019</b>	<b>TAUX 2020</b>
Taxe Habitation	12.23	
Taxe Foncière Bâtie	21.39	21,39
Taxe Foncière Non Bâtie	62.97	62,97

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

## **D 2020 / 34 – Programmes d'investissement Commune 2020**

Lors de la commission des finances du 08 Juin 2020, il a été proposé l'inscription des programmes d'investissement suivants :

Budget primitif Commune 2020 de Chaumont sur Loire – Section d'investissement

<b>DEPENSES</b>			
<b>Article</b>	<b>Objet</b>	<b>Propositions</b>	<b>RAR</b>
1641	Emprunts en cours	71 052.25	
2031	Diagnostic Eclairage Pub	1 000.00	3 600.00
2051	Logiciels informatique	1 000.00	540.00
2118	Terrains	25 000.00	5 000.00
21316	Cimetière - Columbarium		12 400.00
21318	Toiture Eglise		11 852.00
2151	Réseaux voirie	10 000.00	
2152	Marché abri- bus / conteneurs*	23 000.00	
2184	Ecole numérique		17 625.00
2181	Divers Agencements	10 000.00	
2315		45 366.25	
2188	Matériel voirie (broyeur)	16 000.00	
	<b>TOTAUX</b>	<b>202 418.50</b>	<b>51 017.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>253 435.50</b>

\* Conteneurs / points lumineux

\* DETR : Subvention dotation équipement territoires ruraux

\* SIDELC : Syndicat Intercommunal d'Electrification

RECETTES			
Article	Objet	RAR	Proposition
001	Excédent Investissement		82 781.50
10222	Fonds compens TVA		12 000.00
10226	Taxe d'Aménagement		12 000.00
1068	Dotation Amortissement		120 000.00
1321	Sub Ecole Numérique	2 800.00	
1328	DETR Cabinet Médical	17 093.00	4 507.00
13258	Subvention SIDELC		1 537.00
2854182	Amortissement études		621.00
28031	Amortissement étude		96.00
	<b>TOTAUX</b>	<b>19 893.00</b>	<b>233 542.50</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>253 435.50</b>

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

### **D 2020 / 35 – Installation d'un marché alimentaire et produits locaux**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, l'installation d'un marché alimentaire et produits locaux sur le terrain communal jouxtant l'ancien presbytère, situé entre la Rue du Maréchal de Lattre et la Promenade de Trouillas.

Des travaux de raccordement au réseau électrique, alimentation en eau potable et électrification sont nécessaires.

Les devis suivants sont présentés :

#### Terrassement :

Entreprise ROBINET ..... 3276.00 € HT

#### Electricité :

KC Electricité Plomberie ..... 4372.08 € HT

AGRIM ELEC..... 7200.00 € HT

A ce jour, nous n'avons pas d'information sur les montants de branchement eau (VEOLIA) et branchement EDF. L'installation d'un compteur forain serait possible.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- L'installation d'un marché alimentaire et produits locaux sur le terrain communal situé entre la Promenade de Trouillas et la Rue du Maréchal de Lattre.
- La réalisation des travaux nécessaires à la création de ce marché et de retenir les entreprises suivantes :  
Entreprise ROBINET : 3 276.00 € HT --- Entreprise KC Electricité Plomberie : 4 372.08 € HT
- De charger le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à ce programme.
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
- L'inscription des crédits correspondant à cette opération sur le BP COMMUNE 2020.

### **D 2020 / 36 – Installation colonnes de tri sélectif**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, l'installation de colonnes de tri sélectif sur le secteur des Gouttechalières, sur un terrain communal situé à l'intersection au niveau du lieu-dit « La Barrière Rouge ».

Les services D'AGGLOPOLYS et VALECO seront consultés sur la faisabilité de cet emplacement.

Une dalle béton destinée à recevoir les conteneurs devra être réalisée, en principe, par AGGLOPOLYS. Cependant, si l'on souhaite avancer au plus vite sur ce projet, la dalle peut être construite par la Commune.

Des questions sont posées sur :

L'implantation de cet équipement (qui ne doit pas se trouver trop près du bois)

L'esthétique (entourage bois serait à la charge de la Commune)

L'accessibilité (partie haute et basse)

Une réflexion sur un point déchets verts (à étudier)

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

Charger le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

### **D 2020 / 37 – Abri bus et point lumineux Les Gouttechalières**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, l'installation d'un Abri Bus et de points lumineux sur le secteur des Gouttechalières.

Depuis ces dernières années, on dénombre un nombre important de nouvelles constructions, donc des enfants de plus en plus nombreux à utiliser les services de transport scolaire.

Cette zone est dépourvue d'aménagement : inexistence de trottoirs et d'éclairage public.

L'installation d'abris bus relève d'AGGLOPOLYS mais il faut trouver un terrain disponible.

Afin de sécuriser cette zone, après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter les services d'AGGLOPOLYS pour une étude d'implantation d'un abris-bus sur la zone des Gouttechalières, pour un diagnostic sur les abris-bus existants (La Rable/Tournay/ Le Gouloup) et pour le transfert de l'arrêt du Village Neuf à l'Ecole.
- De rechercher un terrain destiné à recevoir cet équipement et de régulariser la situation des terrains où sont implantés les différents abris-bus.
- La réalisation d'une étude pour installer des points lumineux solaires (Gouttechalières, Tournay / La Rable, Le Gouloup)
- De charger le maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de cette opération.
- D'inscrire les crédits nécessaires sur le budget primitif Commune 2020.

### **D 2020 / 38 – Adhésion à l'agence technique départementale d'une commune de moins de 4000 habitants**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante de la création, en raison de la disparition progressive de l'ATESAT proposée jusqu'alors par les services de l'État, entre le Département, les Communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'une agence technique départementale en Loir et Cher.

En effet, conformément à l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette agence créée sous forme d'un Établissement Public Administratif a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du département qui auront adhéré, une assistance technique pour leurs projets portant sur la voirie et ses dépendances.



À cette fin, elle est tenue d'entreprendre toutes études, recherches, démarches pour accomplir ses missions de conseils, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et Maîtrise d'Œuvre.

Un contrat de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction sera conclu entre la Commune et l'Agence Technique Départementale de Loir-et-Cher. Les conditions d'adhésion reposent sur le principe suivant :

Chaque Commune adhérente bénéficie d'une prestation incluse dans sa cotisation par an parmi les 4 suivantes :

Diagnostic de sécurité localisé

Pré-diagnostic de voirie

Production du dossier technique pour demande de Dotation de Solidarité Rurale

Visite d'évaluation de 2 ouvrages d'art.

Toutes les autres prestations sont payantes (à un tarif plus intéressant que celui des bureaux d'études) : missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, aménagement de sécurité, de traverse de bourgs et d'espaces publics, réparation ponctuelle de voirie, assainissement pluvial routier, conception de projets et estimations correspondantes, etc...

Le siège de cette agence est fixé à BLOIS, cité administrative, 34 avenue Maunoury, Porte **B**, 2ème étage.

Une présentation des statuts est faite à l'Assemblée.

La cotisation est fixée à 1 Euro par habitant. La population légale de la commune étant de 1095 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le montant de la dépense s'élèvera à 1095 Euros.

La commune souhaite adhérer à cette agence.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'Approuver les projets de statuts de cette agence technique départementale joints à la présente délibération.
- De décider d'adhérer à cette agence et nomme comme représentant Monsieur Baptiste MARSEAULT
- De s'engager à verser, à l'agence, une participation dont le montant annuel est fixé par le Conseil d'Administration, soit 1 Euro par habitant
- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier

## **D 2020 / 39 – Adhésion Ligue de Protection des Oiseaux projet refuge**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, l'adhésion de la Commune à la Ligue de Protection des Oiseaux afin de classer le secteur situé entre l'Eglise et le Square du 19 mars 1962 « REFUGE COLLECTIVITE ».

Cette opération consiste en l'implantation de deux panneaux informatifs et mener des études sur la nidification, la migration et l'hivernage des oiseaux.

Le montant de l'adhésion est fixé à 2 100 € pour une période de 3 ans. Le Conseil Départemental de Loir et Cher a attribué pour la Commune, une subvention de 900 € via la Ligue de Protection des Oiseaux.'

(3 communes sont aidées chaque année par le département).

Le coût restant à la charge de la commune est donc de 1 200.00 €, soit 400 € par année.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **D 2020 / 40 – Acquisition d'un broyeur – Demande de subvention au titre de la DSR**

Monsieur le Maire expose la nécessité de remplacer le broyeur / faucheur présentant un état de vétusté très important. Ce matériel est nécessaire au fauchage des chemins et espaces publics.

Les devis suivants sont examinés :

ONZAIN AGRICOLE.....	10 900.00 € HT		
DMS PONTLEVOY.....	14 150.00 € HT	OPTION	460.00 € HT
GONIN DURIS.....	15 150.00 € HT		

Le Maire informe le conseil municipal de la possibilité d'obtenir une subvention au titre de la Dotation Solidarité au titre de l'année 2020, celle-ci n'ayant pas été demandée par l'ancienne municipalité. Le Conseil Départemental ferait exceptionnellement un rattrapage.

Après entretien avec l'adjoint technique territorial, il s'avère que le matériel proposé par ONZAIN AGRICOLE est le mieux adapté aux besoins. De plus, cette entreprise assure toujours les réparations dans des délais très courts.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- L'acquisition d'un broyeur et l'inscription des crédits sur le BP COMMUNE 2020.
- De retenir l'Entreprise ONZAIN AGRICOLE pour un montant de 10 900 € HT.
- De solliciter le Conseil Départemental de Loir et Cher en vue d'obtenir une subvention au titre de la Dotation Solidarité Rurale 2020 au taux maximum
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

## **D 2020 / 41 – Régie Pass Château**

Le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de création d'une régie pour faire bénéficier aux habitants de Chaumont sur Loire, un PASS CHATEAU à un prix préférentiel.

Vu l'avis de Monsieur le Receveur Municipal en date du 4 juin 2020 et dans le but de vendre des PASS CHATEAU aux habitants de la Commune, il est proposé de créer une régie PASS CHATEAU, dont le siège sera situé à la Mairie, 81 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 41150 CHAUMONT SUR LOIRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18,

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recette et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu l'article L 315-17 du code de l'action sociale et des familles,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé aux agents,

Décide :

- La création d'une régie municipale PASS CHATEAU pour encaisser les produits de la vente des PASS CHATEAU aux habitants de la Commune de Chaumont sur Loire
- Cette régie est installée à la Mairie de Chaumont sur Loire, 81 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

- La régie encaisse les produits suivants : Prix de vente des PASS CHATEAU
- Les recettes seront encaissées selon les modes de recouvrement suivants : Chèques bancaires uniquement
- Les recouvrements de produits seront effectués contre délivrance de PASS CHATEAU
- Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur auprès de la Trésorerie de Blois Agglomération
- Un fond de caisse d'un montant de 0 Euros est mis à la disposition du régisseur en raison d'encaissement uniquement par chèque bancaire
- Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1500 Euros
- Le régisseur est tenu de verser au Trésorier de Blois Agglomération, le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé ci-dessus t au minimum une fois par mois
- Le Régisseur est assujetti à un cautionnement de 1500 Euros selon la réglementation en vigueur
- Le Régisseur percevra une indemnité selon la réglementation en vigueur et précisé dans l'arrêté de nomination du régisseur
- Le Régisseur titulaire et le régisseur suppléant seront nommés par arrêté du Maire
- Le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision
- Cette délibération est prise avec l'assentiment du receveur municipal

## **INFORMATIONS**

Passage des moutons : (Transhumance moutons Agglopolys) le mercredi 24 juin vers 8 Heures 30 au niveau du pont.

Pépiniériste : Pépinières Dasmien à Mont Près Chambord : Souhaite installer un point vente sur l'espace public. Il est décidé de l'installer sous le porche de la mairie avec un droit d'occupation de l'espace public fixé à 200 Euros / mois soit 600 Euros sur les mois de Juillet, Août et Septembre. En échange, le pépiniériste s'engage à donner 600 Euros de plants à la Commune.

Vente d'un terrain Rue de la Plage : Nous autorisons le Maire à négocier

La séance est levée à 21 Heures 01 et le prochain conseil municipal est fixé au mercredi 24 Juin à 20 heures.